

**Commune de**  
**CHÂTELRAOULD SAINT LOUVENT**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Compte-rendu de la séance du**  
**24 juin 2022**

Par suite d'une convocation en date du 16/06/2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le 24 juin 2022 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Claude THIEBAULT, Maire.

**Etaient présents** : Mmes Sabine MOINDROT, Michelle BERTHELLEMY et Ghislaine AKREMANN.  
MM. Yannick VASSET, Arnaud MORAL, Florent PEREIRA, Jean-Pol PASIAN, Jean DUVAL, Rémi SANTIN et Pascal BROCARD, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absent excusé** : /

**Absent** : /

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article 1 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil.

Monsieur Yannick VASSET est désigné pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

**ORDRE DU JOUR :**

- **Décision Modificative N°1**
- **Projet éolien**
- **Acquisition de terrain**
- **Démolition remise à pompes**
- **Circulation et stationnement des poids lourds**
- **Questions diverses.**

## Délibération n° 08-2022

### ➤ Décision modificative n°1

Suite à une demande du trésorier payeur concernant le budget primitif 2022, le Conseil Municipal décide de procéder aux écritures suivantes :

#### **CEDRITS A OUVRIR**

CHAP.	COMPTE	<i>Oper.</i>	SERVICE	NATURE	MONTANT

#### **CREDITS A REDUIRE**

CHAP.	COMPTE	<i>Oper.</i>	SERVICE	NATURE	MONTANT
001				Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-15.25€
10	1068			Excédents de fonctionnement capitalisés	-15.25€
002				Résultats d'exploitation reportés	-1 501.20€
011	615231			Voiries	-1 501.20€

## Délibération n° 09-2022

### ➤ Affectation du résultat – correctif

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 26 février 2021, le compte administratif 2021 qui présente **un excédent de fonctionnement d'un montant de 189 835.69 €.**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître **un déficit d'investissement d'un montant de 18 145.54 €**

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 présentant un solde négatif de : **0 €**

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022

Décide, sur proposition du Maire, par

\* 11 voix pour

\* 0 voix contre

\* 0 abstention

d'affecter au budget de l'exercice 2022 le résultat comme suit :

❖ affectation en réserve (compte 1068) financement de la section d'investissement :	<b>17 845.52€</b>
❖ report en section de fonctionnement : (ligne 002 en recettes) :	<b>189 835.69 €</b>
❖ report en section d'investissement : (ligne 001 en déficit) :	<b>17 845.52 €</b>

## **Questions et informations diverses :**

### **❖ Projet éolien**

Le dossier est toujours en cours d'instruction avec des restrictions supplémentaires suite liées au radar de l'armée de l'air.

### **❖ Acquisition de terrain**

Un accord verbal a été consenti avec M. AUGIER pour nous céder son terrain actuellement en vente sur la place de la commune.

### **❖ Démolition remise à pompes**

Suite à un devis de démolition fait par l'entreprise WOZNIAK, il est suggéré d'entreprendre ces travaux par le biais de bénévoles car les coûts s'avèrent trop élevés.

### **❖ Circulation et stationnement des poids lourds**

Il est proposé de mettre en place un arrêté de circulation et stationnement des poids lourds sur l'ensemble de la commune, afin de préserver nos voiries.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30**